

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE AVEC LE DOSSIER DE MARIAGE

PIÈCES OBLIGATOIRES :

- copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des futurs époux datant de moins de trois mois à la date du mariage;
- attestation de domicile (facture, avis d'imposition...);
- copie de la pièce d'identité des futurs époux et des témoins.

PIÈCES A FOURNIR DANS CERTAINS CAS :

- en cas de contrat de mariage : certificat du notaire à déposer au plus tard une semaine avant la date du mariage;
- s'il y a des enfants communs aux futurs époux : copie du livret de famille (un nouveau livret sera établi);
- mariage avec un ressortissant étranger : prendre contact avec le secrétariat de la Mairie ou avec l'ambassade du pays concerné.
-